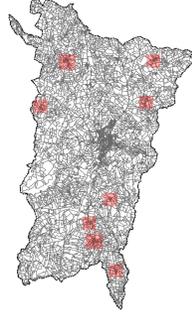


DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Commune de RIEUPEROUX

Plan Local d'Urbanisme



MODIFICATION N°5

Approuvé le :

Exécutoire le :

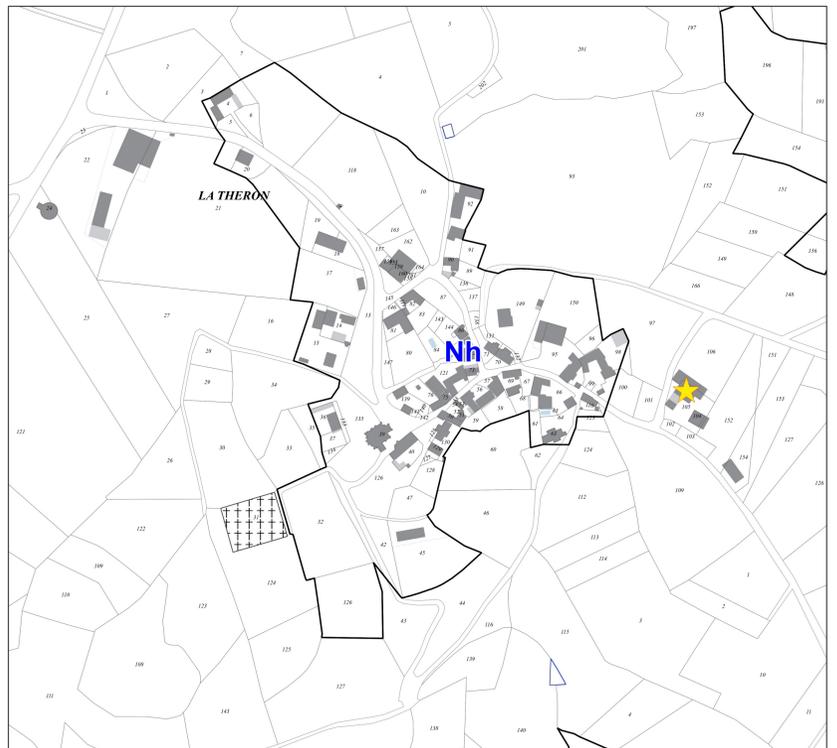
Date : **PLU approuvé à l'élaboration par délibération du Conseil Municipal le 21 Juillet 2005**
 Révisions simplifiées n°1 et 2, Modification n°1 approuvées le 15 décembre 2006
 Révisions simplifiées n°3, 4 et 5; Modification n°2 approuvées le 16 septembre 2008
 Modification simplifiée n°1 approuvée le 07 septembre 2009
 Révision simplifiée n°6 approuvée le 30 mars 2012
 Modification n°3 approuvée le 23 mai 2012
 Modification n°4 approuvée le 18 décembre 2018
 Modification simplifiée n°2 approuvée le 14 décembre 2020

Le président de la Communauté de Communes

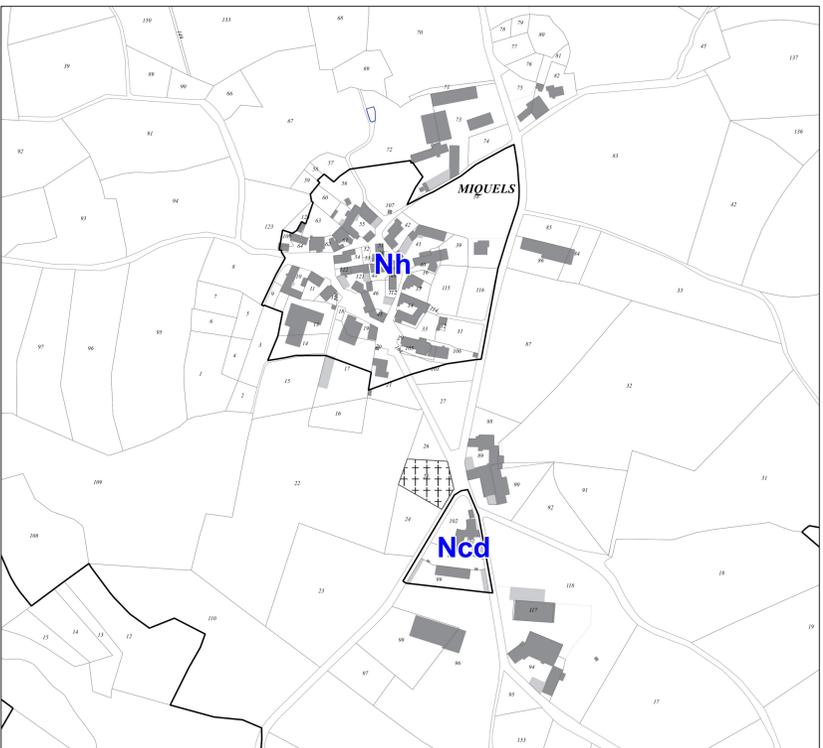
M. LE MEIGNEN

Echelle 1/5 000

REGLEMENT GRAPHIQUE

LE THERON



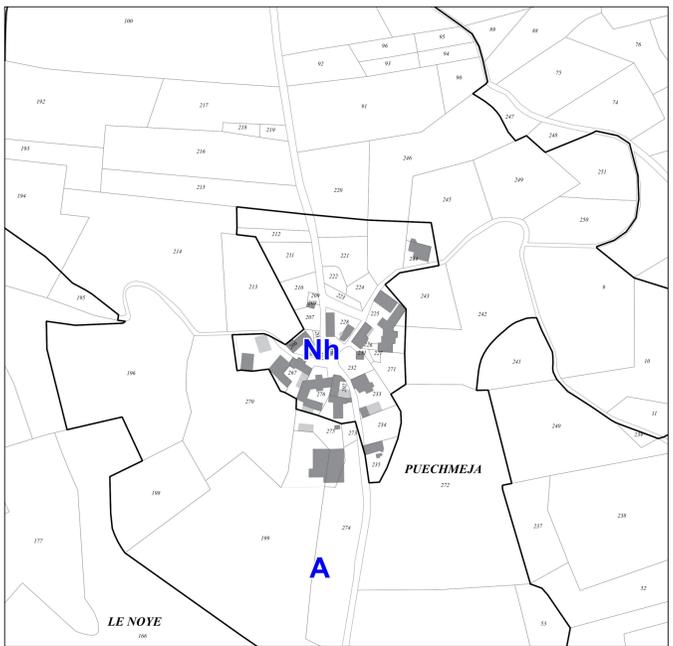
MIQUELS

Zonage

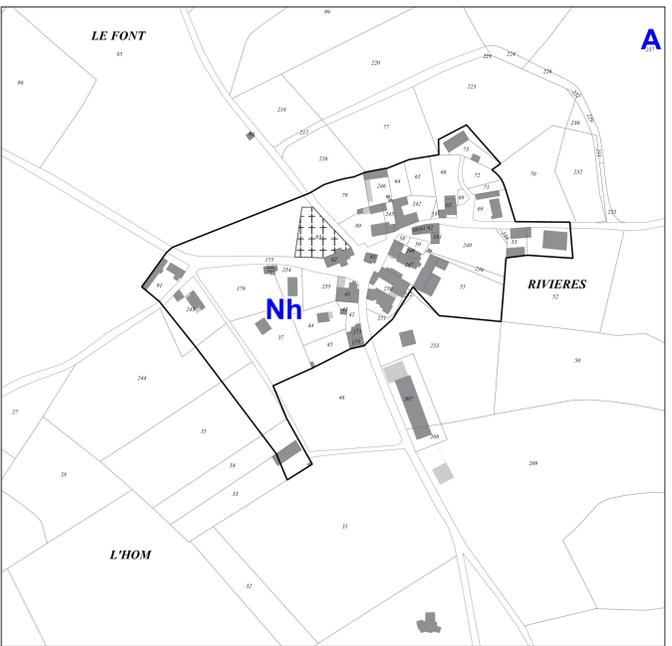
- UA : Zone urbaine correspondant aux centres-anciens
- UB : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
- UT : Zone urbaine à caractère d'activités touristiques et sportives
- UX : Zone urbaine à caractère d'activités artisanales, de services, commerciales ou industrielles
- UXa : Secteur urbain à caractère d'activités artisanales générant peu de nuisances
- AU1 : Zone à urbaniser
- AU1t : Zone à urbaniser à caractère d'activités touristique ou sportives
- AUX1 : Zone à urbaniser destinée à l'accueil d'activités artisanales, de services, commerciales ou industrielles
- AUX1a : Secteur à urbaniser à caractère d'activités artisanales générant peu de nuisances
- AU2 : Réserve foncière à urbaniser après modification du P.L.U.
- A : Zone de protection agricole
- N : Zone naturelle
- Ncd : Secteur occupé par des hameaux ou des écarts où il est prévu de ne permettre que l'agrandissement; le changement de destination, les travaux sur l'existant et les annexes.
- Nh : Secteur où se mêlent habitat et agriculture qui doivent pouvoir exister et se développer sans créer de contraintes mutuelles

Prescriptions

- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Ensemble du bâtiment désigné pour un changement de destination

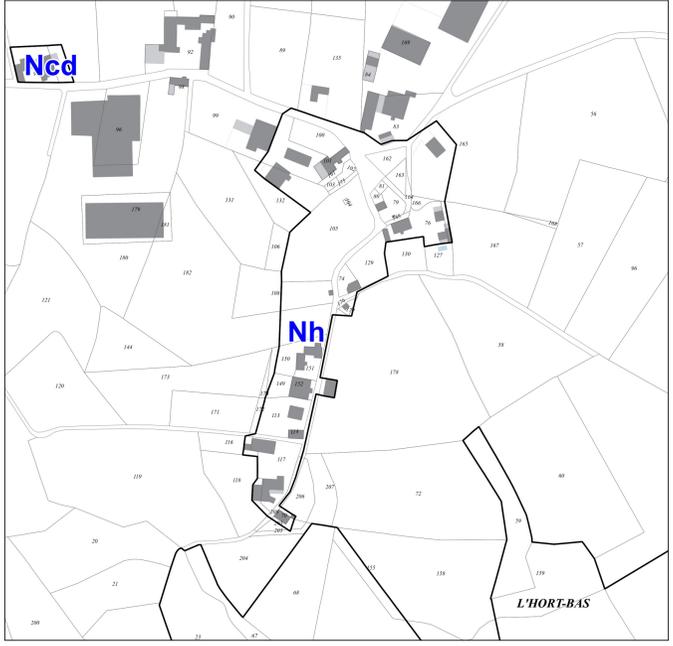
PUECHMEJA



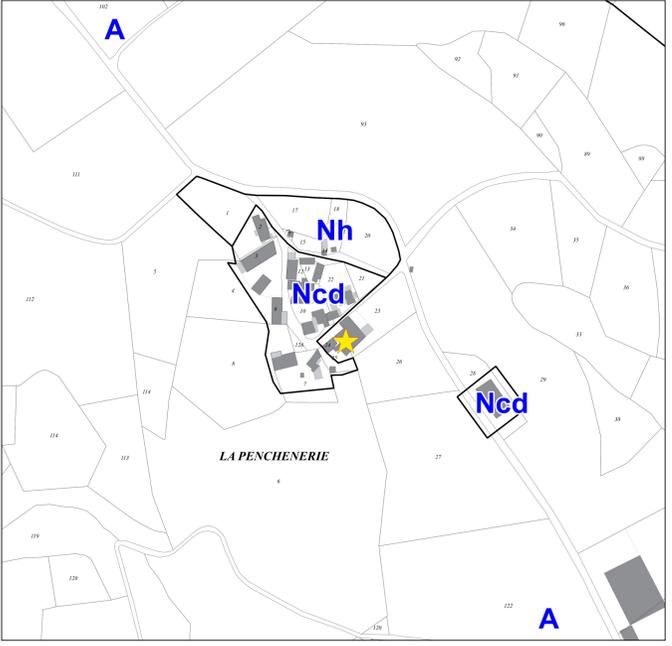
RIVIERES



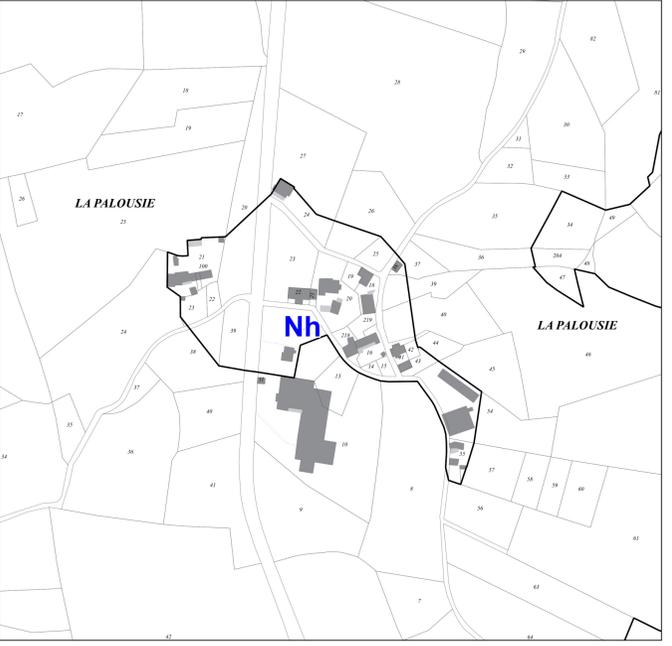
RABJAC



QUERBES



LA PENCHENERIE



LA PALOUSIE